

Franzone, Hypolite Mari, & Jérôme Durazzo, furent élus Protecteurs de la Maison de *St. George*, & agreggez au Corps des Senateurs, & le 5. ils prirent possession de leurs nouvelles Dignitez. Mr. Cellolet, qui fait ici les affaires de *France*, pendant l'absence de Mr. de Chavigni, a fait part à la Regence de la mort de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans, & a depuis peu été pourvû de la Charge de Consul de la Nation Françoisse en cette Ville. Il n'entre encore dans le Port aucuns Bâtimens venans de *Provence* & de *Languedoc*; mais on va dans peu publier une Ordonnance, qui reglera le tems de la quarantaine, qui sera de beaucoup diminuée, & après laquelle ils seront reçus sans difficulté.

XII. *Florence*. Les changemens qui sont sur le point d'arriver dans le Duché de *Tojcanne*, par rapport à la Succession du Grand Duc, donnent lieu à quantité de brigues & à de grands mouvemens, non seulement dans cet Etat, mais encore dans les Pais voisins qui craignent que la constitution de leur Gouvernement n'en ressentent quelque alteration. Comme cette affaire n'est pas encore parvenue à sa maturité, nous l'attendrons pour pouvoir en parler avec plus de précision. La Cour a pris le deuil pour la mort de Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans; & le Prince Theodore de *Baviere* est revenu ici de *Munich*. Le 7. Janvier ce Prince partit pour retourner à *Siemme*, où il va achever ses études. S. A. R. tient de frequens Conseils sur la situation des affaires, qui n'est pas peu embarrassante; & le 6. on envoya de nouvelles instructions à l'Abbé Franchini à *Cambrai*. Le Ministre d'*Espagne* fait ici tous les efforts pour s'insinuer dans les bonnes grâces des Senateurs; il continué d'insister à ce qu'on remette *Porto*  
Feyrajo